

GALA AU FIL DE L'EXCELLENCE

DESCRIPTION DES PRIX

Volet bénévoles et organisme

- **Bénévole de l'année** : Individu qui s'est illustré par son action bénévole au cours de la dernière année.
- **Bénévole de l'année – Volet relève** : Implication récente dans la communauté qui est soulignée afin de promouvoir l'action bénévole à Lachine.
- **Organisme de l'année** : Organisme qui s'illustre de différentes façons (ex. nombre d'années d'implication, clientèle desservie, organisme qui se renouvelle dans sa mission, etc.)

Volet culturel

- **Artiste de la relève** : tout artiste amateur (arts visuels, arts numériques, métiers d'arts, littérature, arts de la scène, musique et cinéma) qui s'est illustré par une réalisation ou une distinction particulière et qui a persévéré dans sa discipline.
- **Artiste professionnel** : tout artiste (arts visuels, arts numériques, métiers d'arts, littérature, arts de la scène, musique et cinéma) qui a acquis sa formation de base par lui-même ou par un enseignement, crée ou interprète des œuvres pour son propre compte et qui possède une compétence reconnue par ses pairs dans sa discipline.
- **Panthéon de la culture** : tout artiste, artisan, individu ayant contribué de façon exceptionnelle au développement culturel et/ou au rayonnement de l'arrondissement de Lachine.

Volet communautaire

- **Prix reconnaissance** : cette catégorie récompense un bénévole pour l'ensemble de son œuvre.
- **Prix Michel-Ménard - Mérite du développement social et communautaire** : bénévole, individu, groupe de citoyens ou organisme qui s'est illustré au cours de l'année par son implication, contribuant ainsi à améliorer la qualité de vie des citoyens de Lachine et/ou a posé une intervention qui a un impact significatif sur la population.
- **Mérite civique** : toute citoyenne ou tout citoyen de Lachine qui a réalisé une action non rémunérée et volontaire ayant contribué au mieux-être d'un individu, d'un groupe d'individus ou de la collectivité. Le prix n'a pas pour but de souligner des réussites personnelles, des réalisations professionnelles ou encore des contributions volontaires sous l'égide d'un organisme quelconque. Il s'agit d'initiative citoyenne.

Volet économique

- **Développement économique** : personne reconnue pour son engagement dans les activités contribuant au développement économique de l'arrondissement.

Volet sportif

- **Athlète féminine de l'année** : toute athlète féminine qui a participé, dans un sport individuel ou collectif, à des compétitions de niveau local, régional, provincial, national et international.
- **Athlète masculin de l'année** : tout athlète masculin qui a participé dans un sport individuel ou collectif à des compétitions de niveau local, régional, provincial, national et international.
- **Entraîneur de l'année** : personne reconnue pour ses compétences et ses interventions dans l'entraînement, le développement et la performance d'athlètes ou d'équipes participant à des compétitions de niveau local, régional, provincial, national ou international.
- **Équipe de l'année** : regroupement permanent d'athlètes dans un sport collectif ou individuel qui évoluent au niveau local, régional, provincial, national ou international.
- **Prix courage et détermination** : tout athlète qui a atteint, peu importe le niveau de compétition et les résultats, dans un sport individuel ou collectif, par son courage et sa détermination, des objectifs personnels qui tiennent compte de ses aptitudes et de sa progression comme athlète.
- **Panthéon des sports** : tout ex-athlète, ex-entraîneur, ex-officiel ou ex-administrateur qui a performé ou qui est intervenu au plan national et international

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les candidats pour les catégories Athlète féminine et Athlète masculin de l'année, Prix courage et détermination et Mérite civique doivent être résidents de l'arrondissement de Lachine.

Les candidats pour la catégorie Panthéon des sports doivent être retirés de leur champ d'action depuis au moins 3 ans et doivent avoir été résidents de Lachine pendant au moins 10 ans. Les candidatures à titre posthume sont acceptées. Leur performance doit avoir été réalisée au niveau provincial, national et international.

Les candidats pour la catégorie Panthéon de la culture doivent avoir été résidents de Lachine pendant au moins 10 ans ou avoir fait carrière à Lachine pendant au moins 10 ans. Ils peuvent être toujours actifs dans leur domaine d'activité culturelle. Les candidatures à titre posthume sont acceptées.

Les candidats pour les autres catégories doivent œuvrer ou avoir œuvré dans l'arrondissement de Lachine.

Un seul prix par catégorie sera remis. Cependant, les comités de sélection pourront recommander au conseil d'arrondissement de décerner une ou des mentions spéciales.

Révisé le 8 mai 2017